

LePOINT du SCFP

Ce que les vérificateurs des provinces ont dit au sujet des PPP

Au fil des ans, les vérificateurs des provinces partout au pays ont questionné la logique financière derrière l'utilisation des ententes de partenariat public-privé (PPP) pour construire l'infrastructure publique.

Les vérificateurs des provinces, ou les vérificateurs généraux, sont des agents indépendants des assemblées législatives et nationale qui vérifient les finances gouvernementales pour assurer que les fonds publics sont dépensés de manière adéquate et responsable.

Les vérificateurs des provinces n'ont examiné que quelques PPP. Mais lorsqu'ils le font, ils constatent que les PPP coûtent plus cher que les projets publics traditionnels, utilisent une méthodologie discutable, manquent de responsabilisation et ne transfèrent pas le risque au secteur privé.

Ontario

Dans son rapport pour 2014, la vérificatrice générale de l'Ontario a examiné 74 projets de PPP et a conclu qu'ils coûtent à la province 8 milliards de dollars de plus que s'ils avaient été faits par le secteur public. Elle a également questionné le principal motif pour l'utilisation des PPP – l'affirmation qu'ils ont transféré le risque au secteur privé. Les projets de PPP ont utilisé le transfert de risque élevé de manière irréaliste, atteignant environ 50 % des coûts des investissements.

La vérificatrice générale a conclu que « il n'y a aucune donnée empirique à l'appui des principales hypothèses utilisées par Infrastructure Ontario pour attribuer des coûts à des risques précis »ⁱ.

En 2008, l'ex-vérificateur général de l'Ontario avait déterminé que le Centre William Osler (hôpital en PPP) de Brampton aurait pu être construit pour 200 millions de dollars de moins avec un financement public traditionnel. Il avait également conclu que le coût de l'option publique avait été gonflé de plus de 600 millions de dollars et qu'il y avait un coût élevé pour les conseillers et les consultants (34 million de dollars)ⁱⁱ.

Colombie-Britannique

En 2014, la vérificatrice générale de la Colombie-Britannique a soulevé des préoccupations majeures quant au coût élevé de la dette par l'entremise des projets de PPP. Elle a examiné 16 projets de PPP différents dans la province et rapporté ce qui suit (*traduction libre*) :

« Les taux d'intérêt sur cette dette de 2,3 milliards de dollars pour des PPP varient considérablement, de 4,42 % à 14,79 %, et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 7,5 %. Au cours des deux dernières années, le gouvernement avait un taux d'intérêt moyen pondéré sur sa dette soutenue par les contribuables d'environ 4,0 % ...ⁱⁱⁱ ».

Son examen montre que les projets de PPP créent des niveaux d'endettement plus élevés que si le gouvernement avait financé lui-même les projets puisque les taux d'intérêt sont presque deux fois plus élevés avec les PPP.

Québec

En 2010, le vérificateur général du Québec avait conclu que le PPP au Centre de santé universitaire de Montréal (CUSM) coûtait plus cher que l'option publique, et que l'analyse utilisée pour comparer le modèle de PPP à un modèle public conventionnel était extrêmement déficient. Plutôt qu'une économie de 33 millions avec le modèle de PPP, le vérificateur provincial a conclu que le modèle public aurait permis d'économiser 10 millions de dollars. Le rapport spécial du vérificateur à l'Assemblée nationale a également conclu qu'il y a eu un dépassement de coûts de plus de 108 millions de dollars du prix original de 5,2 milliards de dollars^{iv}.

Non seulement ça, mais de nombreux joueurs clés impliqués dans le projet de PPP au Centre de santé universitaire McGill, comme Arthur Porter et l'ex-PDG de SNC Lavalin, ont été accusés de corruption relativement à ce projet.

Récemment, deux chercheurs de Montréal ont calculé que le gouvernement du Québec économiserait jusqu'à 4 milliards de dollars s'il rachetait les deux super-hôpitaux du consortium de PPP^v.

Nouvelle-Écosse

En 2010, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a présenté un rapport sur son examen de 39 écoles construites en PPP dans cette province. Il a mentionné de nombreux problèmes importants avec l'administration des contrats, notamment l'absence de vérifications des actes de violence commis envers des enfants et des antécédents criminels des sous-traitants. Bon nombre des entreprises responsables des PPP ont donné du travail en sous-traitance à d'autres entreprises sans effectuer de vérifications de sécurité adéquates.

Le vérificateur a conclu que « les modalités des contrats de services ne sont pas adéquates pour assurer que l'intérêt du public est protégé ... Le manque de telles modalités importantes nuit à la

capacité du ministère de tenir les promoteurs responsables et de gérer les contrats de manière efficace »^{vi}.

Il a également mentionné que le risque a été transféré au gouvernement et que les promoteurs étaient payés deux fois pour le service, entraînant un déficit pour chaque conseil scolaire local.

Nouveau-Brunswick

En 1998, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a examiné deux projets de PPP dans cette province : l'école Evergreen en PPP et le Centre pour jeunes Wackenhut de Miramichi.

Le ministère des Finances avait affirmé que le PPP assurerait des économies allant de 7 à 15 pour cent sur la conception et la construction, que le financement d'immobilisations au partenaire privé s'approchait énormément du taux d'intérêt créditeur à long terme du gouvernement et que le risque majeur de réparations ou de remplacement de biens d'équipement serait éliminé. Aucune de ces affirmations ne s'est avérée vraie.

Le vérificateur général a conclu que les coûts d'immobilisations de l'école Evergreen auraient été moins élevés de 774 576 \$ si la province avait fait le travail elle-même^{vii} et que le Centre pour jeunes a coûté 700 000 \$ de plus à la province en raison des coûts de financement plus élevés par l'entremise de l'entreprise privée Wackenhut^{viii}.

Canada

En 1995, le vérificateur général du Canada a examiné le projet de PPP pour le pont de la Confédération, que les promoteurs des PPP mentionnent souvent comme étant un modèle à suivre. Le vérificateur général avait des préoccupations majeures quant au « financement complexe » du projet et avait conclu que la construction avait coûté 45 millions de dollars de plus que si le gouvernement avait emprunté directement l'argent^{ix}.

Saskatchewan

En 2010, le ministère de la Santé a signé une lettre d'entente avec Amicus Health Care Incorporated pour la construction d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits à Saskatoon, sans l'accord préalable de la régie de la santé. Bien que ni le gouvernement ni le vérificateur général n'aient mentionné cette entente comme constituant un PPP, selon la définition, c'était un PPP : Amicus a financé 100 % des coûts des immobilisations et reçoit des paiements de location mensuels de la province pour les immobilisations et le fonctionnement depuis plus de sept ans.

Le vérificateur de la province a critiqué l'absence d'une analyse coût/bénéfice (*traduction libre*) :

Le taux quotidien proposé sur le capital est plus élevé que pour les autres groupes affiliés [foyers de soins infirmiers] parce qu'Amicus a emprunté 100% du capital nécessaire pour la construction. Nous n'avons pu obtenir la base sur laquelle ce calcul a été fondé pour Amicus. De plus, [le ministère de la] Santé et [la régie de la santé] Saskatoon n'ont pu nous fournir d'analyse écrite pour appuyer le fait que le financement des lits de longue durée de cette nouvelle façon est rentable pour la province^x.

De plus, le vérificateur a mentionné qu'une fois la construction terminée, la régie de la santé de Saskatoon « assume le risque quant au remboursement de la dette et s'occupe du fonctionnement du nouvel établissement »^{xi}.

Le D^r John Loxley a également examiné le peu d'informations qui avaient été divulguées au sujet de l'entente avec Amicus et conclu que le financement privé coûterait entre 11 et 20 millions de dollars de plus que si la province avait elle-même construit l'établissement »^{xii}.

NOTES EN BAS DE PAGE :

ⁱ Vérificatrice générale de l'Ontario, Rapport annuel de 2014, chapitre 3.05, *Infrastructure Ontario – Diversification des modes de financement et d'approvisionnement*, p. 228.

ⁱⁱ Vérificateur général de l'Ontario, Rapport annuel de 2008, chapitre 3.03, *Projet de partenariats entre les secteurs public et privé de l'Hôpital de Brampton*, p. 123.

ⁱⁱⁱ Vérificatrice générale de la Colombie-Britannique, *The 2014 Summary – Financial Statements and the Auditor General's Findings* (Le résumé de 2014 – États financiers et les conclusions de la vérificatrice générale), octobre 2014, p. 18.

^{iv} Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour 2010-2011. Rapport spécial concernant la surveillance des projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal.

^v Minh Nguyen et Guillaume Hebert, « Devait-on racheter les PPP du CHUM et du CUSM », Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), octobre 2014.

^{vi} Rapport du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse, février 2010, chapitre 3, *Education: Contract Management of Public-Private Partnership Schools* (Éducation : gestion des contrats des écoles construites en partenariat public-privé), p. 37.

^{vii} Rapport du vérificateur de 1998, Nouveau-Brunswick, p. 210.

^{viii} *ibidem*, p. 211.

^{ix} Salim J. Loxley, *Une analyse d'un partenariat public-privé : le pont de la Confédération*, mai 1999, p. 44.

^x Rapport de 2011 du vérificateur général de la Saskatchewan, volume 2, chapitre 14D, p. 298.

^{xi} *ibidem*, p. 294.

^{xii} John Loxley, *The Trouble with the Amicus Deal: Six Reasons Samaritan Place will cost the Province more* (Les problèmes avec l'entente conclue avec Amicus : six raisons qui expliquent pourquoi le foyer Samaritan Place coûtera plus cher à la province). Mars 2012.

